LA SÉANCE DE LA CHAMBRE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Avec éloquence et avec émotion, lui aussi, le ministre des Affaires étrangères, fit ressortir la nécessité de maintenir l'accord entre les trois grandes démocraties française, anglaise et américaine et faisant appel au sang-froid du pays, il déclara qu'il ne fallait pas grossir les incidents incriminés et ne pas compromettre l'effort de construction de la paix, qui doit se poursuivre avec d'autant plus de force que celle-ci peut paraître plus menacée. Et le renvoi, comme il l'avait demandé, fut alors voté à mains levées.

Auparavant, la Chambre qui avait condamné sans sursis, le matin, M. Fernand Laurent en l'invalidant, avait poursuivi le débat sur l'amnistie et les orateurs avaient discuté de la désertion devant des bancs aux trois quarts désertés.

Le débat sur la politique extérieure

A la fin de la séance de la Chambre, le président a invité celle-ci à fixer la date de la discussion des interpellations de MM. Ybarnegaray, Xavier Vallat, Peri et Doriot sur la politique extérieure et particulièrement sur les incidents de fournitures de matériel de guerre à la Hongrie par l'Italie.

Parlant sur la date, M. Ybarnegaray, rappelant la découverte de livraisons à Vienne et à la Hongrie de matériel de guerre venant d'Italie, demande pourquoi la S.D.N. n'a pas protesté et si l'Italie est au-dessus de la loi internationale.

Il souligne le ton hostile de la presse italienne et s'inquiète de l'étroite conjonction entre Hitler et M. Mussolini ; il ajoute : « Au centre de l'Europe sous le signe de la dictature et de l'opposition des races sous le signe de la guerre, se constitue un groupe dangereux.

» Pendant qu'il en est temps encore, tendons une main loyale à l'Italie pour lui proposer une politique de collaboration. »

M. Ybarnegaray conclut, en s'adressant à M. Paul-Boncour : « Vous êtes, dit-on, un admirateur des hommes de la révolution. Je souhaite pour mon pays que l'âme farouche des Jacobins soit en vous. »

M. Guernut s'inquiète également des menées du fascisme qui, dit-il, prépare la guerre non seulement matériellement, mais moralement.

Après une intervention de **M. Franklin-Bouillon, M. Guernut** accepte que son interpellation vienne en discussion au moment du débat sur le budget des Affaires étrangères.

M. Wallach, député du Haut-Rhin, parle des effectifs des formations hitlériennes qui composent une force de près de 500.00 hommes et signale divers incidents de frontière.

L'orateur profite de son intervention pour déclarer que tous les Alsaciens sont attachés à la Mère-Patrie, ce qui provoque les applaudissements de toute la Chambre.

M. Longuet fait ensuite le procès des régimes dictatoriaux du Centre de l'Europe. Il demande au Gouvernement de faire entendre des paroles de raison et conclut en déclarant que c'est dans les accords entre les démocrates qu'on trouve les solutions pacifiques.

LE DISCOURS DE M. PAUL-BONCOUR

M. Paul-Boncour monte à la tribune. Il reconnait l'intérêt des larges débats et du contrôle parlementaire qui peuvent renforcer l'autorité d'un gouvernement. Mais dans les Commissions compétentes s'exerce ce contrôle sans avoir les inconvénients d'un débat public comme celui qui est institué.

M. **Paul**-Boncour rappelle que, dès qu'il connut l'incident d'Hirtenberg, il fit savoir aux gouvernements de la Petite Entente que la France serait à leur côté pour les soutenir, puis, d'accord avec l'Angleterre, des représentations ont été faites : « Pour la première fois, le Gouvernement français a agi ».

M. Paul-Boncour. — Vous avez, jadis, demandé que nous travaillions à dissiper les malentendus avec l'Italie et quand un Gouvernement s'y emploie, envoie à Rome l'homme le plus qualifié, on mène contre ce gouvernement une campagne.

« Nous ne voulons pas laisser se développer une campagne de panique par laquelle on cherche à égarer l'opinion publique. Nous ne nous dissimulons aucune des difficultés de l'heure présente, mais pour les surmonter il ne faut pas être désunis ».

M. Paul-Boncour affirme la nécessité de la politique d'entente entre les trois grandes démocraties : l'Angleterre, les Etats Unis et la France et de la poursuite de l'organisation de la paix à Genève.

Le Ministre des Affaires étrangères déclare que la France a fait entendre des protestations à Berlin, lors des incidents qui se sont produits à la frontière. Mais il demande aux interpellateurs de ne pas grossir ces incidents. Et il conclut :

« Les difficultés existent, mais nous nous employons à les surmonter, attachés indéfectiblement à notre politique de paix et à son organisation. Je veux en terminant, rendre hommage à un homme, mort il y a un an qui disait que la France avait donné assez de gages de sa volonté de paix pour n'avoir pas à céder aux sommations de la violence ».

Après le discours de M. Paul-Boncour et une réplique de M. Ybarnegaray, la proposition du ministre des Affaires étrangères tendant à renvoyer l'examen de la politique extérieure à la discussion du budget des Affaires étrangères est adoptée.

Le projet d'amnistie

La Chambre a poursuivi, hier après-midi, la discussion du projet d'amnistie.

M. Lagrange, député socialistes du Nord, soutient un amendement à l'article 2. Il demande que l'amnistie s'étende aux faits visés par les articles 87, 89 et 91 du code pénal.

Après l'intervention de **M. André Hesse** président de la commission de législation civile, qui demande de limiter la discussion pour arriver à un résultat, M. Lagrange ne soutient pas son amendement et un amendement de **M. Ramadier** est ajourné ainsi qu'un autre de **M. Péri**.

Par contre, on adopte un amendement de M. Mallarmé, réhabilitant de plein droit, les commerçants qui avait été déclarés en faillite ou en liquidation judiciaire, pour des faits antérieurs au 1er janvier 1933, à condition que le commerçant ait fait sa déclaration ou présenté sa requête dans les délais voulus.

On aborde ensuite l'article 3 qui vise un certain nombre de faits relevant du code militaire. La discussion donne lieu à une violente intervention de **M. Ramette** qui est rappelé à l'ordre.

M. Fabry demande le renvoi de l'article à la commission.

M. Chatenat demande la suppression dans l'article 3 du paragraphe amnistiant la désertion à l'ennemi.

Cet amendement exceptant de l'amnistie la désertion à l'ennemi est mis aux voix par scrutin et voté par 395 voix contre 192.

L'amendement Fabry est voté par 383 voix contre 206.

M. Ramette. — Soyez fier, colonel Fabry, le parti radical est à vos ordres.

M. Fabry. — Il est aux ordres de la France.

Un amendement **Clamamus** tendant à amnistier les militaires ayant usé de fausses permissions est voté à mains levées.

La suite de la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.

La police de tous les États allemands est aux mains d'Hitler

La Bavière elle-même, s'est inclinée devant un ultimatum national-socialiste

A la suite d'un ultimatum adressé au gouvernement bavarois par le chef des troupes d'assaut racistes, M. Held, président du Conseil bavarois, a convoqué d'urgence un conseil des ministres qui a nommé un national-socialiste, le général von Epp, commissaire général de l'Etat de Bavière.

Ainsi l'intervention du Reich en Bavière se trouvera évitée si, comme on le pense le général von Epp accepte cette nomination.

A la suite de cette mesure, la police de tous les Etats allemands se trouve contrôlée par des chefs nationaux-socialistes.

Hitler, Président du Conseil de Prusse ?

D'autre part, il se confirme que le chancelier Hitler se ferait élire par la Diète prussienne, président du Conseil de Prusse.

Ce cumul de fonctions dans le Reich et en Prusse serait, du reste, l'un des principaux points de la réforme du Reich préconisée par le bloc nationaliste.

Enfin, le gouvernement du Reich envisage la possibilité d'une collaboration avec le centre, afin d'obtenir au Reichstag la majorité des deux tiers nécessaire à l'acceptation des lois et décrets modifiant la Constitution.

On pense que le centre acceptera, le cas échéant, de participer au gouvernement et qu'il serait disposé à faire de très grandes concessions.

L'agitation antisémite se développe

L'agitation antisémite a provoqué à Berlin et dans diverses villes d'Allemagne, notamment dans la Ruhr, des incidents sanglants, dont un certain nombre d'Israélites ont été victimes.

A Berlin, plusieurs Juifs, dont quelques-uns de nationalité américaine, ayant été brutalisés, l'ambassadeur des Etats-Unis a fait une démarche auprès du ministre des affaires étrangères.

D'autre part, une délégation de nationaux-socialistes s'est rendue, hier matin, auprès du Président du Comité de la Bourse pour exiger sa démission.

Des manifestations nationales-socialistes de caractère antisémite se sont produites devant un magasin de nouveautés.

Dans la Ruhr, la plupart des commerçants juifs ont été obligés de fermer leur magasin. Une note officieuse annonce que, dans cette région, la direction du parti national-socialiste a pris des mesures en vue d'empêcher le renouvellement des incidents.

A Stuttgart, les employés israélites des services radiophoniques de l'Allemagne du Sud se sont vu refuser l'entrée de ce service et retirer leurs pièces d'identité. Le directeur de la radiophonie, M. Maier, a reçu le conseil de s'abstenir de paraître.

Trois communistes seront mis à mort par un « hitlérien » tué

« Pour tout milicien raciste assassiné à Berlin ou dans la province de Brandebourg, trois communistes seront mis à mort », a annoncé le chef des troupes d'assaut hitlériennes de Berlin, M. Helldorf, dans l'allocution qu'il a prononcée aujourd'hui du haut du balcon de la maison de Liebknecht, l'ex-siège central du parti communiste allemand, à l'occasion de la manifestation qui s'est déroulée sur la place de Bulow.

Le comte Helldorf a déclaré également que **la révolution nationale ne faisait que commencer.**

Arrestation de Pacifistes

La police de Berlin a arrêté le gérant et le président de la Société Allemande pour la paix.

Un sanglant engagement a eu lieu récemment au Maroc

On mande de Casablanca que le récent engagement du djebel Sagho a été sanglant. On compte parmi les victimes le capitaine de Bournazel, chef du bureau des affaires indigènes de Kissani dans le Tafilalet, commandant d'armes ; les lieutenants Bureau, du 8e spahis, et Lechevalier, du 6e tirailleurs sénégalais l'officier interprète Alexandrin, du bureau de Asiba , le lieutenant Larivan, des affaires indigènes de Colomb-Béchar; le capitaine Faucheux, commandant de la compagnie montée du 3e remiment étranger

On est sans nouvelles du lieutenant observateur de Saulieu, qui participait à l'engagement à bord de son avion. Le lieutenant de Charrette, du 14e tirailleurs marocains, grièvement blessé aux jambes, a, croit-on, été amputé.

UNE EXÉCUTION CAPITALE A EU LIEU HIER A ALGER

Le 16 août 1931, Boukhelif Ahmed ben Saïd tuait à coups de revolver le surveillant de prison Farres qui s'opposait à son évasion de la prison de Blida

Condamné à mort le 3 novembre, Boukhelif a été guillotiné hier matin à l'aube

LA CRISE DES POMMES DE TERRE

M. Albert Le Bail demande au Gouvernement d'intervenir pour assurer des débouchés aux pommes de terre et protéger le marché sans que les consommateurs en souffrent

M. Queuille. — Il faut distinguer entre les divers centres de production de pommes de terre. La fermeture de certains marchés étrangers, sous prétexte de l'invasion du doryphora, a provoqué des mesures de représailles de notre port. Malgré ces mesures de protection, les cours n'ont cessé de baisser.

« Le 20 janvier, un nouveau décret a relevé les droits de douane. Le Gouvernement continue à négocier avec les marchés étrangers Nous ne pouvons avoir grande espérance vis-à-vis de certains pays qui produisent eux-mêmes les pommes de terre. Toutefois le gouvernement poursuit ses études sur la question ».

L'incident est clos. Une interpellation de M. Midol sur les chemins de fer est fixée au 7 avril.

UNE ÉLECTION ANNULÉE

Dans sa séance du matin, la Chambre avait discuté le rapport du neuvième bureau tendant à la validation de l'élection de **M. Fernand Laurent**, indépendant de gauche qui fut proclamé élu, dans la huitième circonscription de St-Denis, au deuxième tour, **par 7.802 voix** contre 7.684 à M. Fernand Legorgette socialiste.

Par 191 voix contre 163, la validation a été repoussée. L'élection **est donc** annulée.

LE MEURTRE DU PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHONE

La version de l'accident paraît difficilement admissible

M. Roussel, juge d'instruction, qui n'interrogera Mme Germaine Huot, la meurtrière de M. Causeret, préfet des Bouches-du-Rhône, que demain, entend mettre à profit ce délai pour établir d'une façon indiscutable s'il y a eu accident ou acte criminel.

Dans ce but, le magistrat a donné mandat à plusieurs commissaires de la police judiciaire, de faire des recherches dans un sens précis. Ils devront notamment entendre les détectives privés qui ont suivi le préfet à la demande de son amie, interroger la concierge de Mme Huot, les locataires de l'immeuble et les domestiques sur les allées et venues qui ont pu être remarquées entre le moment où le drame s'est produit et l'intervention de la police.

Il convient, en effet, de rechercher si le long intervalle noté n'a pas eu pour pour but d'essayer un « camouflage » du drame. L'audition des médecins appelés, pour peu qu'ils soient relevés du secret professionnel, doit donner à ce sujet des précisions définitives sur les aveux, les regrets, les intentions de la meurtrière.

Il n'est pas impossible, enfin, que l'on estime utile d'entendre cet ami de Mme Huot, qui aurait téléphoné pour elle dans les différents services administratifs et policiers pour avertir de la mort du préfet.

Jusqu'à présent, en se basant sur les constatations des magistrats, les premiers résultats de l'autopsie, le juge d'instruction est amené à ne pas accepter la version de l'accusée, celle de l'accident intervenu par suite d'un geste de la défense de la victime. La trajectoire de la balle à travers le corps n'aurait pas eu dans ce cas la rectitude relevée.

La levée du corps de la victime

La levée du corps de M. Jean Causeret a eu lieu hier matin, à l'Institut médico-légal où il était depuis la veille, dans une des salles transformée en chapelle ardente, ainsi que les fonctionnaires de la préfecture des Bouches-du-Rhône et un représentant de M. Camille Chautemps, ministre de l'Intérieur, étaient présents à cette cérémonie.

La bière a été déposée dans un fourgon automobile pour être transportée à Bourgueil (Indre-et-Loire), où auront lieu les obsèques et l'inhumation dans une caveau de famille, aujourd'hui.

M. MAC DONALD EST ARRIVÉ HIER A PARIS

Il s'entretiendra, aujourd'hui, avec M. Daladier avant de se rendre à Genève

Accompagné de sa fille Ishbel et de sir John Simon, M. Mac Donald est parti à 11 heures de la gare de Victoria pour Paris.

Avant de monter dans son compartiment, M. Mac Donald a déclaré :

« Nous allons essayer d'obtenir un résultat de la conférence du désarmement. Ce résultat ne sera peut-être pas tout à fait celui que nous espérons, mais il sera, sans nul doute, une contribution appréciable à la paix universelle. Ce n'est pas un voyage entrepris à la hâte, mais il y a tant à faire actuellement à Londres que nous sommes obligés de nous consacrer à plusieurs choses à la fois ».

A leur arrivée à Paris, à 17 h. 40, les hommes d'Etat britannique, salués par MM. Daladier, président du Conseil et Paul-Boncour, ministre des Affaires étrangères, se sont rendus aussitôt à l'Ambassade britannique

Les conversations franco-britanniques commenceront ce matin, à 10 heures, au ministère de la guerre. Un déjeuner y sera offert par M. Daladier, président du Conseil, en l'honneur de M. Mac Donald et sir John Simon.

Les entretiens entre les présidents du Conseil et les ministres des Affaires étrangères des deux pays se poursuivront dans l'après-midi.

Enfin, à 21 h. 40, les ministres anglais et vraisemblablement, M. Paul-Boncour prendront le train pour Genève.

UNE CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE NATIONALE SE RÉUNIRA A PARIS AU MOIS DE MAI

Une importante conférence s'est tenue hier matin, au ministère de la Guerre, entre MM. Daladier, président du Conseil ; Paul-Boncour, ministre des Affaires étrangères ; Chautemps, ministre de l'Intérieur ; Sarraut, ministre des Colonies ; Queuille, ministre de l'Agriculture ; Serre, ministre du Commerce; Patenôtre, sous-secrétaire d'Etat à l'économie nationale.

La réunion avait pour objet l'étude préalable des conditions dans lesquelles pourra être convoquée une conférence économique nationale. Cette conférence qui se tiendra à Paris, dans la première quinzaine de mai, doit avoir pour objet d'organiser la répartition de la production à l'intérieur de notre empire colonial et d'instaurer un équilibre des échanges sur le marché indigène comme sur le marché métropolitain.

On sait que la réalisation d'une telle œuvre constituera, après le redressement budgétaire, la seconde partie du programme que s'est tracé le président du Conseil en se présentant devant le Parlement.

La circulation des autos entre la France et la Belgique

Le Bicycle et Automobile Club Dunkerquois nous communique la note suivante :

« La convention entre la France et la Belgique, aux fins de régler la circulation automobile entre les deux pays, ayant été ratifiée, a été mise en application le 1er mars. Nous croyons utile de rappeler les principales dispositions de ladite convention dont le texte complet a été inséré dans notre revue mensuelle de Mars 1932 Pour le surplus, carnets fiscaux seront délivrés en France par les Receveurs des Contributions Indirectes qui ont reçu, à cet égard, les instructions utiles de leur Administration. les automobilistes pourront obtenir chez ces agents tous les renseignements nécessaires

» La convention du 23 décembre, prévoit l'exemption des taxes de circulation pour les automobilistes habitant en France, dans un rayon de dix kilomètres de la frontière et qui se rendront dans la zone correspondante belge. Les intéressés devront être munis **d'un permis spécial dit « Permis frontalier » délivré par l'Administration française des Contributions Indirectes.**

» Pour les automobilistes habitant hors de la zone frontière française et pour ceux qui, habitant dans cette zone, se rendent hors de la zone frontalière belge, il est prévu l'exonération partielle des taxes de circulation pour un ou plusieurs jours, représentant une durée totale de 90 jours, par an, sur présentation aux visas de la douane, tant à l'entrée qu'à la sortie, d'un carnet fiscal de tourisme délivré également par l'Administration française des Contributions Indirectes ».

L'AGRESSEUR D'UNE COMMERÇANTE DE BÉTHUNE DEVANT LES JURÉS DE ST-OMER

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

— Il est trop tard, répond la pauvre femme, maintenant que je suis devenue aveugle.

On reconduit au banc des témoins Mme Garet. Elle devine sa place, plus qu'elle ne la voit. A peine assise, épuisée par tant d'émotion, elle s'évanouit. On doit la sortir et la ranimer dans la cour du Palais de Justice.

« La coalition » des témoins

Et la colère des témoins grandit dans leurs dépositions unanimes... Paresseux, querelleur, violent, Paul Paix ne travaillait qu'irrégulièrement. Sa femme, lasse de mauvais traitements quotidiens, l'a quitté. Il a deux condamnations antérieures à l'acte de banditisme. On le juge indésirable, et l'enquête nous le montre à *Lambres*, aux mines de *Ligny-les-Aire*, à *Lillers*, enfin à *Béthune*. M. Léopold Vasseur, un vieux pensionnaire de Mme Garet raconte les bontés de sa propriétaire vis-à-vis de Paul Paix :

— Il n'avait plus de raison quand il avait bu, déclare un autre pensionnaire, M. Gustave Verhille.

« ...Tu étais comme l'enfant de la maison, ajoute-t-il en s'adressant à l'accusé. As-tu quelque chose à répliquer ? »

Paul Paix baisse alors la tête.

C'est une véritable « coalition » de témoins qui, tous, accablent Paul Paix, si bien que la tâche du ministère public est rendue facile à souhait. Il réclame les travaux forcés

« Mon client avait faim »

Me Degrave, le défenseur de Paul Paix, avant de commencer sa plaidoirie, demande de poser une question préliminaire. Mais la Cour ayant rejeté ses conclusions, l'avocat poursuit en rappelant que son client fut un de ceux dont on disait qu'ils avaient des droits sur nous, et qui sont actuellement sans travail et sans gîte.

Ancien combattant, Paul Paix a eu, pendant la guerre, continue Me Degrave, une conduite héroïque, attestée par deux citations et la croix de guerre. Il a trouvé des témoignages d'estime de la part d'anciens camarades et d'employeurs, qui prouvent que le coupable fut néanmoins un bon travailleur.

Mais, après avoir tant souffert de la guerre, Paul Paix s'est aigri à vivre avec une femme qui lui empêcha de goûter les joies d'un foyer uni et surtout à se voir chômeur. Et la société, avant de demander des comptes à Paul Paix, doit se rappeler que cet homme-là a voulu manger et que c'est parce qu'il avait faim qu'il s'est introduit chez son ancienne logeuse, sans intention de la tuer. Il était ivre. Il a d'ailleur bu pour oublier sa détresse.

Et Me Degrave demande, dans une péroraison remarquable, la pitié des jurés.

LE VERDICT

Treize questions sont alors posées aux jurés. Après une longue délibération, ils répondent affirmativement, en rejetant toutefois la préméditation des faits dont doit répondre l'accusé.

Après une nouvelle délibération des jurés en ce qui concerne l'application de la peine, *la Cour condamne Paul Paix à 10 ans de travaux forcés.*

A L'AUDIENCE DE CE JOUR

Deux affaires viendront à l'audience de ce jour La première concerne une affaire de mœurs, à *Calais*. Accusé : Lefebvre Auguste, 47 ans, docker. Au Ministère public, M. Vieillard, substitut. La défense sera assurée par Me Joseph Lefebvre du Prey.

La seconde affaire aura trait à des coups et blessures, ayant entraîné la perte d'un œil. Accusé : Morel Joseph, 62 ans, voiturier à *Hesdigneul*. Même ministère public. Défenseur, Me Reisenthel fils.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Les accidents de la route

Une collision s'est produite à **Lesquin** entre l'auto de M. Charles Vandenberghe et la moto que conduisait M. Joseph Frénon. Ce dernier fut assez sérieusement blessé.

Le Tribunal de Lille acquitta l'automobiliste et condamna le motocycliste à 25 francs d'amende. Celui-ci s'était portée partie civile : il fut débouté

La Cour confirme le premier jugement purement et simplement.

***

Le 21 juin dernier, M. Victor Hervyns passait en auto à Herlies, lorsqu'il renversa M. Léon Mal, maître maçon qui circulait à vélo et qui fut blessé.

Le Tribunal de Lille jugea que la responsabilité de l'accident incombait entièrement à la victime et il acquitta l'automobiliste.

Sur appel de Mme Vve Mal partie civile, l'affaire revient devant la Cour, elle est plaidée par Me Meigné pour Mme Mal et par Me Allaert pour le prévenu.

La Cour rendra son arrêt jeudi prochain 16 mars.

***

M. Georges Renault de **Nordpeene**, responsable d'un accident d'auto a été condamné par le tribunal de **Dunkerque**, à 25 fr. d'amende et à payer à M. Devulder partie civile, 1.650 fr. de dommages-intérêts.

Devant la Cour la partie civile, se désiste de son appel **et le jugement de première instance est confirmé.**

***

— A la suite d'un accident d'auto, M. Armand Tras, a été condamné par le tribunal de **Boulogne** à payer 63.901 francs d'indemnité à Mlle Baert, partie civile.

La Cour après avoir entendu les plaidoiries des parties adverses renvoie son arrêt au 16 mars.

***

— M. Camille Dekeyrel, de **Marcq-en-Barœul**, a été condamné par le tribunal de **Lille**, à la suite d'un accident d'auto à verser 89.798 fr. de dommages-intérêts à M. Cabusat, partie civile.

Cette affaire de liquidation de dommages-intérêts est plaidée par Mes Allaert et Martinache. **Arrêt à huitaine.**

Bataille de dames à Marcq-en-Barœul

Poursuivies pour coups réciproques, à **Marcq-en-Barœul**, devant le tribunal correctionnel de **Lille**, Marguerite Raes, de Bondues et Marie Demeester, de La Madeleine, ont été condamnées chacune à 50 francs d'amende.

Après plaidoiries de Mes Martinage et Jacquin, la **Cour confirme le premier jugement.**

UN BATEAU ANGLAIS A LA COTE PRÈS DU PORTEL

Dans la soirée de mercredi, un brouillard épais régna soudain sur le détroit, obligeant les navires à la plus extrême prudence.

Un petit pêcheur anglais, le « Sunshine », patron Grem, de Gloucester, devant entrer, la nuit, au port avec une pêche de palourdes, se mit à la côte à l'extrême pointe d'Aprecht, face **Le Portel.**

Il ne put se renflouer, malgré maintes tentatives, et l'équipage dut être ramené à **Boulogne** à bord d'un remorqueur.

LA MANIFESTATION EN L'HONNEUR DE M. CHATELET

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

M. Mellier déclara que M. Chatelet « possédait toutes les qualités qui font un bon chef » ; il évoqua l'homme qui sait prendre ses responsabilités, le bâtisseur inlassable, le diplomate averti, d'esprit compréhensif, propagandiste du génie français, d'une conception exacte de l'équité, de la bonté, de la cordialité, de la bienveillance et de la modestie.

La réponse de M. Châtelet et le discours de M. de Monzie

M. Chatelet remercia les orateurs de leurs marques de sympathie et rejeta sur ses collaborateurs les mérites qu'on lui attribuait : les instituteurs dont il retraça le dévouement, les inspecteurs, le personnel de l'enseignement secondaire et supérieur, ses subordonnés immédiats,

Il parla de l'orientation des enfants, sortant des écoles munis de diplômes, mais sans métier, et se déclara partisan d'une éducation professionnelle. Il évoqua les difficultés actuelles de l'enseignement et le problème des « soudures » entre la période d'incubation des notions des choses et leurs réalités dans la vie pratique.

Tous ces problèmes sont dominés par la question matérielle, c'est à l'Etat qu'il appartient de trouver une solution.

Il clôtura son discours en réclamant une union entre toutes les branches de l'enseignement.

M. de Monzie termina la série des discours en retraçant les mérites de M. Chatelet : les services incomparables rendus à l'Ecole et à l'Enseignement. Il déclara que sa présence personnelle à la cérémonie de sympathie dont est l'objet M. Chatelet y ajoutait un élément d'amitié et non d'éclat.

Dans un sens général, il proclama l'École Unique, synthèse de la vie universitaire et la nécessité de l'enseignement professionnel Il évoqua ensuite la glorieuse histoire des Flandres pays d'invasion mais optimiste malgré tout, et constata que l'humanité marche vers un progrès indubitable.

En terminant, il salua en M. Chatelet « l'animateur, l'entraîneur et le bâtisseur » du corps enseignant.

UN « MAQUILLEUR » DE CARTES GRISES ARRÊTÉ A AMIENS

La deuxième brigade mobile de Lille enquêtait depuis un certain temps déjà sur une affaire de vols d'automobiles.

Les malfaiteurs avaient dérobé dans diverses villes un certain nombre de voitures, mais ils avaient aussi volé des cartes grises laissées dans des autos en stationnement et ils s'en servaient après les avoir maquillées pour revendre les voitures volées

Au mois de décembre, l'un des leurs vint à **Amiens**. Il avait été chargé par ses complices d'échanger à la Préfecture une carte grise adroitement maquillée contre une autre régulière.

L'opération réussit, mais quelques jours plus tard la fraude fut découverte et M. Ucciani, commissaire divisionnaire de la brigade mobile, averti, envoyait à **Amiens** pour enquêter, M. Desruelles, inspecteur. Celui-ci d'accord avec M. Jeannot, commissaire, chef de la sûreté d'Amiens, établit une surveillance pensant que de nouveaux échanges de cartes seraient tentés. Avant-hier, le même individu se présenta à l'Hôtel de Ville pour faire légaliser une demande d'échange de carte. Comme il avait été convenu on l'envoya au poste de police du quartier Noyon et un agent de sûreté le suivit pour lui mettre la main au collet. Interrogé par M. Jeannot, l'individu reconnut les fraudes commises à ses deux voyages à Amiens. Pressé de questions, il avoua également d'autres méfaits sur lesquels nous préférons faire le silence pour le moment, afin de ne pas contrarier l'action de la justice. Il a été déféré au Parquet et mis à la disposition de M. Dautet, juge d'instruction.

FESTIVAL PERMANENT DE MUSIQUE A BOULOGNE-SUR-MER

La commission municipale des fêtes de Boulogne, organise, cette année encore, le grand festival permanent de musique, auquel peuvent participer toutes les sociétés musicales françaises et étrangères.

Cette année, sa durée oscillera entre le dimanche 14 mai et le dimanche 24 septembre inclus.

Les adhésions devront parvenir trois semaines au moins avant la date choisie à M. le président de la commission municipale des fêtes, en l'Hôtel de Ville de **Boulogne.**

Diverses primes de participation et de déplacement seront attribuées tant aux sociétés qu'individuelles,

Nul doute que, de même l'an dernier, ce festival n'obtienne plein succès.

UN BAMBIN S'EST NOYÉ DANS LA DEULE A COURRIÈRES

Vers 13 h. le petit Gasiorovski Natusiack, âgé de 2 ans, s'amusait avec son frère âgée de 8 ans, sur le chemin longeant le canal de la Deûle près de la fosse 8, de Courrières, lorsque le plus jeune tomba dans le canal.

M. Lannoy Henri qui revenait de travaillé à la fosse 8, sauta immédiatement dans le canal, ramena le petit Gasiorowski sur le chemin et, M. le docteur Boulogne arrivé aussitôt sur les lieux essaya de ramener le petit. Malheureusement il était trop tard la mort avait déjà fait son œuvre.

AVIS AUX PÊCHEURS DU NORD

Le Syndicat des Pêcheurs à la ligne et Riverains du Nord informe ses nombreux adhérents qu'il expose cette semaine chez M. Bombecke, rue des Ponts-de-Comines, quelques-uns des 500 lots qui seront tirés gratuitement, dimanche prochain, lors de l'assemblée générale qui se tiendra à 14 h. 30. au **Palais Rameau** à **Lille.**

Parmi ce lots figurent notamment les dons remis par les parlementaires de la région ainsi que ceux de la presse.

Le drapeau du Syndicat, qui est une véritable merveille d'art y sera exposé vendredi et samedi.

Les syndiqués de **Lille** pourront encore retirer leurs cartes jusque samedi, **61, rue Masséna.** Toutes les cartes seront ensuite à la disposition des intéressés dimanche, de 9 h. à midi, au café du Coq Lillois, coin du boulevard de la Liberté et de la rue Nationale, et à partir de 1 h. 30. à l'entrée de la salle du Palais Rameau. Les syndiqués sont instamment priés de retirer leurs cartes dans la matinée, de façon à éviter la cohue habituelle de l'après-midi.

LA SÉCURITÉ DES MINEURS

La commission des mines de la Chambre a entendu la lecture du rapport de **M. Fieu** sur la proposition retour du Sénat tendant à compléter les dispositions sur la sécurité des ouvriers mineurs

La commission, estimant que ce texte, malgré les modifications qu'il a subies au Sénat, constitue une utile extension des pouvoirs des délégués mineurs à la sécurité, a approuvé les conclusions du rapporteur favorables à son adoption.

Elle a décidé d'appeler l'attention du ministre du Travail sur la situation de plus en plus difficile des caisses de secours aux ouvriers mineurs et sur la nécessité de leur venir en aide.

A HAUTMONT, UN ALGÉRIEN BLESSA SA VOISINE D'UN COUP DE BAIONNETTE

A Grattières-Hautmont, un Algérien ayant eu une discussion pour des motifs futiles avec sa voisine, l'a blessée d'un coup de baïonnette.

Il était environ 17 h. 30, l'Algérien Amoussa Makleuf se présentait chez Mme Basquin Jeanne, 38 ans, ménagère demeurant rue de Sous-le-Bois, 18, à Hautmont, pour lui rapporter une paire de ciseaux qu'elle lui avait prêtée.

Au domicile de la dame se trouvait M. Passeleau René, 36 ans, manœuvre, qui profitait de la venue de Amoussa, pour lui réclamer une somme de 8 francs qu'il lui devait depuis 8 jours ; vexé probablement de cette réclamation pourtant justifiée, Amoussa s'en retourna chez lui, mais revint aussitôt avec la somme réclamée qu'il remit à Passeleau, mais celui-ci ne l'avait pas encore empochée que l'Arabe sortait de son veston un sabre-baïonnette pour s'élancer sur Passeleau.

Le n° 16 de la rue de Sous-le-Bois à Hautmont où la scène se déroula

A ce moment, Mme Basquin s'interposa entre les deux hommes aux prises et c'est elle qui reçut les coups. Elle fut blessée à la figure et à la main droite.

Encore furieux, l'énergumène s'acharna absurdement sur le volet posé à la fenêtre et l'on ne compte pas moins de 25 coups bien marqués qu'il porta avec son arme sur cette pièce de bois. Entre-temps, Passeleau lui avait porté, paraît-il, un coup de bâton. Il fut poursuivi par Amoussa qui, en rage lui lança deux fers à repasser à la tête.

Le couple Passeleau-Basquin se rendit chez le docteur Dubosq, qui habite à quelques pas de là. Pendant l'absence de l'homme et de la femme, Amoussa revint une fois encore et se mit à bombarder la façade avec des pierres et des vieux ustensiles de ménage, brisant ainsi 5 vitres d'une fenêtre du 1er étage.

Mardi matin, devait avoir lieu l'interrogatoire d'Amoussa, mais il avait quitté **Hautmont** pour se rendre à **Lille** et ne devait rentrer que mercredi tard dans la soirée.

Hier matin, il donnait une autre version de l'affaire. Il déclara en effet, que s'étant rendu chez le couple voisin, il avait trouvé l'homme et la femme en état d'ivresse et se portant réciproquement des coups ; il aurait même vu Passeleau donner un coup de tisonnier à sa concubine. Il nia avoir frappé avec une baïonnette, disant qu'au contraire c'était lui qui avait été frappé. Il a reconnu toutefois avoir lancé des pierres et que la baïonnette lui appartenait.

Amoussa n'est pas bien considéré à Hautmont, il a eu déjà maintes fois maille à partir avec la justice. L'enquête se poursuit.

UN BAMBIN A PÉRI ÉBOUILLANTÉ A MAUBEUGE

Un bambin de 3 ans 1/2, le petit Jacques Vitrant, jouait dans la cuisine au domicile de ses parents, 13, rue d'Hautmont.

Une bassine d'eau bouillante était posée sur le sol depuis quelques instants. Et soudain le petit garçon, qui n'y prit pas garde trébucha et culbuta dans le brûlant liquide.

A ses affreux cris de douleur on accourut mais il était trop tard, le malheureux enfant était atrocement brûlé sur tout le corps et les soins les plus éclairés n'eurent pas raison de la mort.

Le jour même, quelques heures après le décès du petit Jacques, sa maman mettait au monde un garçon.

Pour la pauvre femme si cruellement éprouvée, ce nouveau-né sera une petite consolation dans son terrible malheur. Mais quel triste souvenir aussi rappellera le jour de sa naissance !

UN OUVRIER DE BOURBOURG ÉCRASÉ PAR SON CHARIOT

Un tragique accident de travail a coûté la vie d'un brave père de famille, travailleur honnête et laborieux, mercredi après-midi, à **Bourbourg-Campagne.**

M. Bonnaillie Gaston, âgé de 28 ans, habitant Bourbourg-Campagne, route de Looberghe, conduisait son attelage, lorsque le cordeau qu'il tenait lui échappa. Voulant le ramasser, M. Bonnaillie se baissa. A ce moment, les chevaux, se sentant plus libres, s'emballèrent et le malheureux fut entraîné sous le lourd chariot.

La roue arrière lui passa sur le corps, provoquant de graves lésions internes, une fracture du bassin et de plusieurs côtes.

Le docteur Buisine, de Bourbourg, mandé d'urgence, ordonna le transfert immédiat du blessé à l'hôpital de Dunkerque, mais le malheureux expira en cours de route.

M. Gaston Bonnaillie était marié et père de trois enfants. C'était un excellent homme, estimé de tous.

Ce terrible accident a causé une profonde émotion dans la région.

ECHOS et CARNET

PRÉVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Temps médiocre, ciel très nuageux, trois quarts couvert ; quelques chutes de bruine sur le littoral ; vent modéré du sud ; minimum de température en faible hausse sur celui de la nuit précédente.

MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 9 mars 1933, à 18 h baromètre : 776 mm. 6 ; baisse depuis la veille, à 18 h. : 2 mm. 8 ; thermomètre : froude, tho minima, 3°7 ; maxima 15° ; état hygrométrique : 78 ; hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 18 h. : néant ; direction du vent : sud-sud-ouest ; force : faible ; direction des nuages : ouest ; état du ciel : très peu nuageux ; temps probable pour vendredi : frais, brumeux.

CALENDRIER. — Vendredi 10 mars 1933. — Soleil : lever, 6 h. 18 ; coucher, 17 h. 45. — Lune : lever, 16 h. 1 ; coucher, 5 h. 28. Aujourd'hui : Saint Doctrové. Demain Sainte Lucrèce.

DANS LA LÉGION D'HONNEUR. — La croix de chevalier de la Légion d'honneur vient d'être décernée, au titre du ministère du Commerce, à M. René Brégre, administrateur de sociétés et directeur général de la société française « Nestlé ». Cette distinction méritée à plus d'un titre, réjouira les nombreux amis que M. René Brégre a su grouper dans tous les milieux.

CHEZ LES ÉLEVEURS DE LA RACE BOVINE BLEUE DU NORD

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Nous avons vu, nous a dit M. Sénéchal, de remarquables spécimens de la race bleue, des bêtes bien conformées, dont le poids varie de 600 à 900 kilos pour les vaches, de 800 à 1.000 et même 1.200 kilos pour les taureaux. La race bleue est prédominante dans le pays de **Bavay** et **Maubeuge**, où elle est acclimatée parce qu'elle est rustique, ou elle est très appréciée parce qu'elle est féconde et précoce et où l'on admire ses diverses aptitudes au point de vue : lait, beurre et viande. Certains la disent autochtone et ancienne et chez nous, elle peut parfois manquer d'homogénéité, mais il ne faut pas oublier que dans notre pays la guerre a anéanti tout le cheptel et ce qui est admirable, c'est l'effort qu'ont fait nos éleveurs, du plus petit jusqu'au plus grand, pour reconstituer leurs écuries

L'Association du Herd-Book a été puissamment aidée Elle poursuit son action et d'une façon constante se font la sélection et l'amélioration. La visite que nous avons faite aujourd'hui est édifiante à ce point de vue. L'an dernier, au Concours Général de Paris, une vache appartenant à M. Dupont, d'Obies, « Mariette », s'est classée troisième au classement général de production laitière avec 47 kg. 800 de lait et 2 kg. 002 de beurre en deux jours.

D'autres résultats appréciables ont été enregistrés. Cette année encore, la race bleue du Nord se distinguera et nous verrons avec fierté sur le palmarès, nos éleveurs à l'honneur.

(Lire dans notre prochaine chronique « Le Réveil Agricole », le compte rendu des visites aux Etablissements d'élevage de la race bleue du Nord).

LA FLANDRE TOURISTIQUE

UNE INTERESSANTE CONFERENCE DE M. A. PARMENTIER, DEPUTE DE DUNKERQUE

Jeudi, à midi, M. André Parmentier, le député de la deuxième circonscription de **Dunkerque**, a donné au poste radiophonique des P.T.T. à **Paris**, une intéressante conférence sur la Flandre.

Il a excellemment défini les charmes de notre Flandre, avec ses monts, ses beffrois, ses moulins, ses églises, ses vieilles et artistiques villes, telles **Bergues** et **Cassel**, **Bourbourg**, avec son carillon, **Bailleul**, avec ses constructions neuves, le labeur et l'accueillante hospitalité de nos populations. **Dunkerque** et son installation maritime, les ports de pêche, la côte flamande, avec ses plages de sable fin, ont été brossés de main de maître et le député a terminé en déclarant, très justement, que tous ceux qui ont vu la Flandre et pris contact avec ses habitants n'ont plus qu'un désir : y revenir.

AU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU NORD DES MUTILÉS ET RÉFORMÉS DE LA GUERRE

LES RESULTATS DU SCRUTIN

La Commission prévue à l'article 9 de l'arrêté du 22 février 1923 relatif à l'élection des membres des comités départementaux des mutilés et réformés de guerre s'est réunie à la préfecture du Nord jeudi 9 mars, à 15 h., en vue de dépouiller le scrutin émis par correspondance, pour l'élection de quinze membres, dont le mandat arrive à expiration ou démissionnaires.

La réunion était présidée par **M. Roger Verlomme**, secrétaire général du Nord, représentant M. le Préfet, assisté de **M. Cassel**, chef des services administratifs du Comité départemental des Mutilés et Réformés de la Guerre du Nord.

Ont été élus ou réélus : **MM. Balavoine**, président de l'Union des Mutilés et Anciens Combattants de la région du Nord, à **Lille** ; **Bourgeois**, secrétaire de l'Union des Mutilés et Réformés de **Roubaix, Lannoy** et leurs cantons ; **Cannie**, vice-président du Groupe départemental de l'Association Générale des Mutilés de la Guerre ; **Cirier**, vice-président de l'Union des Mutilés du **Cambrésis** ; **Delcroix**, président du Groupe des Mutilés de **Tourcoing** ; **Mme veuve Delmar-Flahe**, présidente de l'Association d'Aide aux Veuves de guerre, à **Le Cateau** ; MM. **Facon**, président de la section lilloise de l'U.N.M.R.A.C. ; **Fontaine**, président d'honneur de l'Association des Mutilés et Réformés de Guerre de **Denain** ; **François**, président d'honneur de l'Union des Mutilés et Réformés de **Roubaix**, **Lannoy** et leurs cantons ; **Maillard**, président de l'Amicale des Mutilés et Réformés de Guerre de **Maubeuge**; **Mallez**, président de l'Union des Mutilés du **Cambrésis** ; **Maincent**, vice-président des Mutilés du **Douaisis**; **Pamart** président de l'Amicale des Mutilés et Réformés d'**Estaires** ; **Quarez**, président de l'Association des Mutilés et Réformés de **Saint-Amand** ; **Speybrock**, commissaire du Groupe des Mutilés de **Tourcoing.**

APPEL AUX TRÉPANÉS, BLESSÉS DE LA TÊTE ET COMMOTIONNÉS DU NORD DE LA FRANCE

On nous communique :

« Le Conseil d'Administration de la 1re Section régionale de la Fédération Nationale des Trépanés, Blessés de la Tête et Commotionnés, fait un appel pressant près de ceux qui ne sont pas encore inscrits à ce groupement, créé pour la défense et les revendications des droits tout spéciaux de ces mutilés de guerre.

» Le Comité directeur de notre Fédération poursuit des démarches en haut-lieu pour l'obtention : 1° d'une allocation spéciale aux blessés crâniens implaçables et inaptes aux emplois réservés et particuliers ; 2° d'un coefficient d'aide à tous les trépanés et commotionnés ; 3° de l'application du taux de 100 % à tous les épileptiques, quelle que soit la fréquence des crises.

» De son côté le Conseil d'administration de la 1re Région a introduit une action énergique près de tous les parlementaires de la région du Nord en sollicitant leur appui lors du vote du prochain budget des pensions, pour obtenir l'allocation spéciale permanente aux trépanés implaçables.

» Tous les trépanés, blessés de la tête et commotionnés de la 1re région (Nord, Pas-de-Calais, Aisne) auront à cœur de venir renforcer les rangs de la section qui compte plus de 1.000 membres actifs, en adhérant en masse pour défendre tous leurs droits.

» Le siège de la 1re section régionale est établi 23, place Rihour, à Lille (Nord). Pour tous renseignements et adhésions, prière de s'adresser à M. Georges Ghys, 31, rue des Tanneurs, à Lille. »

ASSOCIATION DU MÉRITE AGRICOLE DU NORD DE LA FRANCE

L'assemblée générale de l'Association amicale des membres de l'ordre national du Mérite agricole du Nord de la France aura lieu le 15 mars, sous la présidence de MM. les préfets du Nord et du Pas-de-Calais, présidents d'honneur de l'Association.

Tous les titulaires de l'ordre, membres ou non de l'Association, sont priés de bien vouloir y assister ainsi qu'au banquet qui suivra ; envoyer adhésions au plus tôt à M. Stoesser, trésorier adjoint, 32, avenue de la Roseraie, à Lille, en joignant un mandat de 30 francs.